

## Nouveau ! Permanences individuelles sur le RSI.

Nombreux sont les indépendants à nous faire connaître leurs difficultés dans la gestion de leur RSI.

Opacité des calculs de cotisation, interlocuteur souvent indisponible, délais de paiement exigés trop rapides, tels sont les principaux problèmes relevés par ces entrepreneurs.

Pour vous aider à résoudre ces difficultés et faire en sorte que vous soyez mieux informés de vos droits, la Communauté de Communes finance un expert qui vous recevra individuellement à l'Espace 21 de Belin-Béliet (les mercredis matin une semaine sur deux).

**Qui peut bénéficier de ce service gratuit ?** Toute société domiciliée dans le Val de l'Eyre ou disposant d'un local d'activité sur le territoire (communes de Belin-Béliet, Le Barp, Lugos, Salles et Saint-Magne).

**Comment faire ?** Téléphonnez au **05 56 888 588** ou transmettez-nous un mail à **rsi@valdeleyre.fr**

*Professionnels,  
la Communauté de Communes se mobilise pour vous !*

